

Eric Williot

PLAN COMPTABLE DES ENTREPRISES D'ASSURANCE

*Nouvelle
édition*

- Mise à jour des normes réglementaires S2
- Consolidation normes françaises
- Norme IFRS 17

COMMENTÉ

Liste et fonctionnement des comptes

L'ARGUS
DE L'ASSURANCE
ÉDITIONS

Éric Williot

PLAN COMPTABLE DES ENTREPRISES D'ASSURANCE

Liste et fonctionnement des comptes

L'ARGUS
DE L'ASSURANCE
ÉDITIONS

PRÉFACE

La comptabilité des entreprises d'assurance est un domaine en constante évolution, marqué par des réformes réglementaires et des normes comptables de plus en plus complexes. Cette nouvelle édition du fascicule du *Plan Comptable des entreprises d'assurance* reflète ces évolutions et intègre les dernières exigences en matière de présentation des états financiers.

L'ajout de la présentation des états financiers en Solvabilité 2 est une étape cruciale pour garantir la transparence et la comparabilité des informations financières des entreprises d'assurance. Solvabilité 2, avec son approche basée sur les risques, permet une meilleure évaluation de la solvabilité et de la stabilité financière des assureurs.

De plus, cette édition inclut désormais le bilan et le compte de résultat selon la norme IFRS 17. Cette norme, qui remplace IFRS 4, vise à améliorer la comparabilité et la compréhension des états financiers des entreprises d'assurance à l'échelle internationale. IFRS 17 introduit des principes de mesure plus cohérents et transparents, offrant ainsi une vision plus fidèle de la performance financière des assureurs.

Enfin, j'ai intégré les états financiers consolidés en norme française, permettant ainsi une vue d'ensemble des performances financières des groupes d'assurance opérant en France. Cette approche consolidée est essentielle pour une analyse complète et précise des résultats financiers des groupes, en tenant compte des interactions entre les différentes entités.

Comme le disait Peter Drucker, « Ce qui se mesure s'améliore ». Cette citation illustre parfaitement l'importance de normes comptables rigoureuses et de la transparence financière pour le développement et la stabilité des entreprises d'assurance.

J'espère que cette nouvelle édition sera un outil précieux pour les professionnels de la comptabilité et de la finance dans le secteur de l'assurance, leur permettant de naviguer avec confiance dans un environnement réglementaire et comptable en perpétuelle mutation.

INTRODUCTION

À l'occasion de la mise en place de la réglementation Solvabilité 2, la refonte des textes comptables a été confiée à l'Autorité des normes comptables (ANC).

La directive Solvabilité 2, transposée par l'ordonnance n° 2015-378 du 2 avril 2015, ne comporte pas de dispositions comptables, mais sa transposition a conduit à une refonte du Code des assurances aboutissant à une nouvelle architecture des textes. Désormais, l'ensemble des dispositions législatives et réglementaires de nature comptable ont été regroupées au sein du Titre IV du Livre III du Code des assurances. Les dispositions portant sur les prescriptions comptables ont quant à elles été abrogées depuis le 1^{er} janvier 2016 et ont été transférées dans le règlement n° 2015-11 du 26 novembre 2015 relatif aux comptes annuels des entreprises d'assurance publiée par l'ANC.

Le Code de la mutualité et le Code de la sécurité sociale renvoient directement aux parties législatives et réglementaires du Titre IV du Livre III du Code des assurances, sauf dispositions particulières maintenues dans ces codes.

Le règlement n° 2015-11 de l'ANC s'est fait à prescriptions comptables constantes.

Le présent ouvrage fait une présentation du plan de compte issu de ce règlement, des états financiers et de l'annexe, pour guider les professionnels de la comptabilité d'assurance dans leurs travaux.

SOMMAIRE

Titre I – Nomenclature de comptes	12
Titre II – Plan de comptes	14
Titre III – Modèles de comptes annuels	65
1 – Bilan	65
1.1 Actif	65
1.2 Passif	66
2 – Tableau des engagements reçus et donnés	68
3 – Compte de résultat	70
3.1 Compte technique de l'assurance Non-vie	70
3.2 Compte technique de l'assurance Vie	71
3.3 Compte non technique	72
4 – Annexe	73
4.1 Faits marquants de l'exercice	73
4.2 Référentiel comptable et réglementaire	73
4.3 Changements de méthode comptable	73
4.4 Événements postérieurs à la clôture	73
4.5 Informations relatives aux opérations inscrites au bilan	74
4.6 Informations relatives au tableau des engagements reçus et donnés	79
4.7 Informations relatives aux opérations inscrites au compte de résultat	80
4.7.1 Catégories 1 à 19	81
4.7.2 Catégories 20 à 39	82
4.8 Autres informations	87
Titre IV – Règles de raccordement des comptes aux états de synthèse	91
1 – Bilan	91
1.1 Actif	91
1.2 Passif	92
2 – Tableau des engagements reçus et donnés	93
3 – Compte de résultat	94
Titre V – Principales écritures	99
Titre VI – Tableau de passage des catégories ministérielles (version S1) aux lignes d'activité (version S2)	103
Titre VII – Présentation du modèle de bilan économique – Réglementation S2	109
Titre VIII – Présentation des états financiers consolidés spécifiques à l'assurance – Règlement 2020-01 de l'ANC	113
Titre IX – Modèles d'états financiers en normes IFRS 17 ..	119

Cette nouvelle édition du *Plan comptable des entreprises d'assurance* offre une vision actualisée et complète des obligations comptables propres au secteur, à travers un référentiel enrichi des dernières normes en vigueur :

- l'introduction des **états financiers sous Solvabilité 2**, pour une meilleure évaluation des risques et de la solidité financière des assureurs ;
- la présentation du **bilan et du compte de résultat selon la norme IFRS 17**, en faveur d'une comptabilité cohérente des contrats d'assurance à l'échelle internationale ;
- l'intégration des **états financiers consolidés selon les normes françaises**, pour une analyse globale des performances des groupes d'assurance opérant en France.

Conçu comme un outil de pilotage, cet ouvrage permettra aux professionnels de la comptabilité et de la finance en assurance et réassurance, aux experts-comptables, aux actuaires et auditeurs spécialisés, de naviguer avec confiance dans un environnement réglementaire et comptable en perpétuelle mutation. Il constitue également une aide précieuse pour les étudiants et enseignants désireux de maîtriser les spécificités du secteur.

Éric Williot est expert-comptable, commissaire aux comptes, associé du Cabinet DBA. Reconnu pour son expertise en comptabilité d'assurance, il est auteur de plusieurs ouvrages sur cette thématique aux Éditions de L'Argus de l'assurance.

ISBN 978-2-35474-593-6



9 782354 745936